

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

PORANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD28

présenté par
M. Adam, rapporteur

ARTICLE 17

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« appartenant à »

les mots :

« partie à l'accord sur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel